United Nations
SECURITY COUNCIL

Nations Unies
CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED
S/721
15 avril 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

LETTRE ADRESSEE LE 29 MARS 1948 PAR L'AGENCE JUIVE POUR LA PALESTINE AU SECRETAIRE GENERAL, ACCOMPAGNEE D'UN MEMOIRE RELATIF AUX ACTES D'AGRESSION COMMIS PAR LES ARABES

Monsieur,

L'Agence juive pour la Palestine s'est réjouie de l'occasion qui lui a été donnée, conformément à l'Article 39 de la Charte, de fournir des renseignements au Conseil de sécurité et de lui exposer son point de vue sur la question de Palestine. En vertu de la décision prise, les représentants de l'Agence juive ont fait des exposés oraux les 27 février, 5 mars et 24 mars.

Nous tenons à éviter de faire perdre plus de temps qu'il n'est nécessaire au Conseil de sécurité, à l'ordre du jour duquel figurent tant de problèmes importants. C'est pourquoi l'Agence juive désire communiquer les renseignements écrits ci-après, en vue de leur distribution officielle sous forme de documents portant la cote S/ et destinés à être, par la suite, insérés dans les procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, à savoir :

Mémoire relatif aux actes d'agression commis par les Arabes, décembre 1947 - janvier 1948.

Mémoire complémentaire relatif aux actes d'agression commis par les Arabes, février - mars 1948.

Nous n'ignorons pas que les membres du Conseil de sécurité ont peut-être déjà reçu ces deux documents; mais nous attachons une réelle importance à leur distribution officielle et à leur insertion ultérieure dans les procès-verbaux, étant donné qu'ils sont indispensables pour comprendre l'affaire que nous nous sommes efforcés d'exposer.

Veuillez agréer .....

(signé) Moshe Shertok
Agence juive pour la Palestine.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

MEMOIRE COMPLEMENTAIRE RELATIF AUX ACTES D'AGRESSION COMMIS PAR LES ARABES.

Présenté par

L'AGENCE JUIVE POUR LA PALESTINE

à

LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
ET AU CONSEIL DE SECURITE

Lake Success, New-York,

13 mars 1948.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

INTRODUCTION

1. Le 2 février 1948, l'Agence juive pour la Palestine a soumis à la Commission des Nations Unies pour la Palestine un mémoire sur les actes d'agression commis et préparés par les Etats arabes, Membres des Nations Unies, dans l'intention avérée de modifier par la force le règlement prévu par la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947. Depuis que ce mémoire a été présenté, le rythme de la campagne d'agression s'est accéléré à tous points de vue. Encouragée officiellement, la propagande belliciste a été plus active; de nouvelles attaques ont été lancées contre la population juive de la Palestine par des groupes composés principalement ou largement d'envahisseurs étrangers; des bandes d'Arabes armés ont violé la frontière plus fréquemment et avec plus d'audace, et les préparatifs en vue d'une agression de grande envergure au moment où le mandat prendra fin se poursuivent avec ardeur sous les auspices des gouvernements arabes et sous la direction de chefs conjointement nommés par eux.

2. Les informations contenues dans le mémoire de l'Agence juive du 2 février se sont trouvées depuis corroborées dans leurs lignes principales par les exposés de la situation indépendamment faits par la Puissance mandataire et par le Comité des Nations Unies pour la Palestine.

PROPAGANDE, MENACES ET PROVOCATIONS

3. Les représentants officiels des Arabes ont continué à proférer des menaces d'action violente contre la résolution de l'Assemblée générale. Le thème de leurs déclarations reste toujours semblable. Elles dévoilent l'intention ferme des gouvernements arabes de patronner l'agression contre les Juifs de Palestine; le but de cette agression, déclarent-ils ouvertement, est d'imposer par la force le règlement que l'Assemblée générale a rejeté, c'est-à-dire l'établissement d'un Etat arabe unitaire dans toute la Palestine. Le 25 février 1948, après la réunion du Conseil de la Ligue arabe au Caire, le Premier Ministre du Liban, Riad el Solh, publia au Caire, dans le journal Al-Ahram, une longue déclaration au sujet des intentions des gouvernements arabes vis-à-vis de la Palestine..

> "Le Conseil a pris de nouvelles décisions que les gouvernements arabes s'empresseront d'exécuter avec le même dévouement et la même détermination. Tout ce que j'ai à dire à mes frères dans les pays arabes c'est que la persévérance, indifférente à la nature des obstacles qui pourraient nous confronter, est la garantie la plus certaine de cette victoire que nous recherchons. Nous ne devons pas payer grande

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

attention à la nature des forces qui essaieront d'imposer le partage. Tant que nous sommes décidés à nous y opposer, peu nous importe s'il s'agit d'une force de police internationale, d'une armée composée des grandes Puissances ou des petites Puissances, ou de forces d'une organisation juive... Notre intérêt et nos besoins vitaux, aussi bien que notre devoir national, nous dictent de ne rien tolérer d'autre en Palestine que la création d'un Etat arabe unitaire. Et il n'y aura rien d'autre. C'est ma croyance fondamentale et j'ai foi en sa réalisation. Je fonde ma confiance sur une étude des diverses et multiples ressources dont disposent les Arabes et qui seront toutes jetées dans la lutte, quelle que soit l'étendue du champ de bataille et quelle que soit la longueur de la lutte." (voir pièce jointe No.1)

Il convient de remarquer que cette déclaration a été faite au lendemain de l'appel adressé par le Président du Conseil de sécurité à tous les habitants de la Palestine et des Etats environnants pour les inviter à s'abstenir de toute action qui pourrait rendre la situation en Palestine plus difficile encore.

4. Il est clair que les doutes croissants qui se font jour au sujet de la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée ont enhardi les Arabes et renforcé leur intransigeance. C'est ainsi que le 4 mars, des membres du Haut comité arabe, alors au Caire, furent interrogés par l'Al-Ahram sur l'attitude qu'ils prendraient au cas où la résolution de l'Assemblée générale serait mise en échec. Ils répondirent qu'ils "n'accepteraient jamais un état unitaire bi-national et continueraient à lutter pour leur programme national, à savoir l'instauration d'un Etat arabe comprenant toute la Palestine. Pour ce qui est du statut des sionistes dans un tel Etat, il ne différerait pas de celui des minorités dans les autres Etats arabes... Ils ajoutèrent qu'ils n'étaient pas prêts à entamer des discussions sur aucune autre solution du problème palestinien qui pourrait passer pour favorable, du moment qu'à leur avis la lutte pour la Palestine était déjà passée du plan politique au plan pratique."

5. Le 11 février, le journal Al-Masri du Caire publia une entrevue du Ministre irakien des affaires étrangères, Hamdi el Bajaji et du Vice-Président du Haut comité arabe, Jamal Husseini. Le premier déclarait que les forces armées des Etats arabes devaient s'associer activement avec les contingents arabes volontaires pour la "libération" de la Palestine. Il était sûr "que les forces britanniques en Palestine n'essaieraient pas de s'opposer aux Arabes ou de lutter contre eux parce que la Grande-Bretagne était une amie des Arabes." Jamal Husseini renouvelait ses avertissements

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

aux membres de la Commission pour la Palestine. Citant la proposition faite par le Liban lors de la séance finale de l'Assemblée générale, - proposition qui évoquait la possibilité d'un Etat fédéral en Palestine, le leader arabe palestinien ajouta:

"Nous rejetons une telle solution et n'en accepterons pas d'autre que l'extermination des sionistes et l'indépendance complète pour toute la Palestine."

6. Le commandant militaire arabe en Palestine, Fawzi el Kawukji (Irakien qui prit une part active dans la révolte arabe de Palestine avant la guerre et qui, pendant la guerre, travailla en Allemagne comme un des lieutenants arabes d'Hitler), après avoir, le 5 mars 1948, franchi la frontière de la Palestine, définit ainsi l'esprit et le but de l'agression arabe:

"Tout est prêt. La bataille commencera lorsque j'en donnerai le signal. Je suis venu en Palestine pour y rester et lutter jusqu'à ce que la Palestine soit un pays libre et uni ou jusqu'à ce que j'y meure, et qu'on m'y enterre. Les forces dont nous disposons sont adéquates et infinies.(sic). Nos armées ont commencé à déferler sur la frontière de la Palestine et elles continueront." 1)

7. Le 8 mars, le Ministre syrien de la défense, Ahmed Charabati, déclara:

"Nous avons obtenu des armes supérieures pour combattre les Juifs. Aussitôt que l'armée britannique se retirera de la Palestine, la grande bataille commencera." 2)

Ces déclarations, ainsi que celles citées dans le mémoire de l'Agence juive en date du 2 février, prouvent sans le moindre doute que les gouvernements arabes eux-mêmes incitent les peuples arabes à l'agression en Palestine et qu'en fait ces gouvernements projettent des opérations de grande envergure contre les Juifs de Palestine aussitôt après le retrait des troupes britanniques.

AGRESSIONS CARACTERISEES

8. Depuis que l'Agence juive a pour la première fois soumis son rapport sur l'agression arabe, de nouvelles attaques par de larges forces arabes ont eu lieu contre des villages juifs dans diverses parties du pays. Ces attaques ne sauraient être envisagées comme les phases d'une révolte arabe en Palestine, soutenue par des forces arabes venues de l'extérieur. Elles sont, en fait, des actes d'agression commis par des

---

1) Associated Press, le 8 mars 1948.

2) United Press, le 8 mars 1948.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

forces envahissantes et appuyés à un degré littéralement insignifiant par les Arabes du pays. Le caractère véritable de l'agression arabe est très bien illustré par l'attaque des forces arabes contre les villages de Tirat Zvi dans le Beisan, le 16 février. Cette attaque a été exécutée par le contingent envahisseur qui avait traversé le Jourdain le 25 janvier et s'était concentré dans le village de Tubas (voir mémorandum de l'Agence juive du 2 février 1948, paragraphe 41). Lorsque l'attaque eût été repoussée avec de lourdes pertes arabes, les hommes de la Hagana se livrèrent à un examen minutieux des Arabes laissés sur le terrain. Ils trouvèrent des papiers d'identité sur 29 d'entre eux. Parmi ces vingt-neuf, quatorze étaient des Syriens, trois des Irakiens, sept d'anciens membres de la Légion arabe de Transjordanie, un était un ancien membre de la Force de la frontière de Transjordanie, et un, un soldat de l'armée d'Arabie saoudite. Seuls, trois parmi les 29 étaient de simples civils arabes de Palestine qui s'étaient engagés comme volontaires dans la lutte.

9. Toutes les attaques importantes qui ont eu lieu jusqu'à présent contre des villages juifs, tels que Kfar Szold, Yehiam, Tirat Zvi, Magdiel, ont été menées par des forces arabes du dehors, les recrues locales palestiniennes ne jouant qu'un rôle secondaire. Le chiffre total des forces envahissantes maintenant en Palestine, est estimé à 5.000 ou 6.000 hommes. De ceux-ci, 3.000 sont arrivés à la fin de janvier, le reste en février. L'effectif des Syriens s'élève à un total de 2.500, dont 300 sont passés en Palestine les 9 et 10 janvier et 700 le 21 janvier.[1] Les volontaires irakiens actuellement en Palestine sont au nombre de 2.500, dont 900 arrivés le 31 janvier et 1.200 le 24 février. Il y a aussi quelques centaines de Libanais et Egyptiens. Le 28 décembre, ou vers cette date, quelque 600 soldats égyptiens sont arrivés à Damas avec leurs officiers; on rapporte que certains d'entre eux ont depuis pénétré en Palestine. Le 5 mars, un groupe de cent hommes venus d'Egypte en uniforme et en armes a atteint Gaza. On a pu constater que la plupart des volontaires syriens viennent d'Alep, de Deir-el-Zor, Homs et Hama. Les Libanais sont tous musulmans; ce sont

---

1) L'infiltration de ces bandes est décrite dans le rapport soumis par le Gouvernement mandataire à la Commission pour la Palestine tel qu'il est cité dans le Premier rapport spécial de la Commission pour la Palestine au Conseil de sécurité, le 16 février 1948, paragraphes 7 et 8.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

principalement des Metwallis et des habitants de Tripoli, accompagnés de quelques Druses. Les régions nord de la Syrie ont apparemment été le centre d'un effort spécial de recrutement de la part du Ministère de la défense nationale, comme l'indiquent les annonces reproduites dans les pièces jointes nº 2, 3 et 4. Un officier de l'état-major de Fawzi el Kawukji a déclaré nettement que "les Arabes de Palestine ne jouent seulement qu'un rôle secondaire dans les plans de l'armée du Yarmuk" (nom donné aux unités de partisans arabes). Il a ajouté que "les Arabes de Palestine pouvaient faire sauter un pont ici ou là, mais que quand il s'agissait de véritables opérations militaires, ils n'étaient guère qu'une gêne." 1)

INVASION DE LA PALESTINE PAR DES FORCES ARABES

10. Dans une déclaration officielle datée du 4 février 1948, la Puissance mandataire a donné un compte rendu détaillé de trois incidents prouvant l'infiltration en Palestine d'importantes forces arabes venues de Syrie et d'Irak à travers la Transjordanie. Toutefois, la Puissance mandataire ne fit pas un rapport aussi détaillé sur les mesures (s'il y en eut) qui avaient été prises par le Gouvernement de Palestine pour empêcher ces invasions ou pour repousser les envahisseurs. Dans le mémoire qu'elle avait adressé le 21 février à la Commission des Nations Unies pour la Palestine, l'Agence juive avait attiré l'attention sur la gravité du problème. Dans un discours au Conseil de sécurité le 27 février, le représentant de l'Agence juive déclarait en outre:

> "Le problème le plus grave de tous se pose au sujet des incursions continuelles de forces armées arabes en provenance de l'extérieur. Le Gouvernement ... garde en apparence une attitude de résignation et d'impuissance à peu près complète, - ou tout au moins d'indifférence, - devant cette invasion continue et graduelle d'un territoire qui est toujours placé sous sa responsabilité. Selon des informations de l'Agence juive, sept troupes armées sont entrées en Palestine en franchissant les frontières du nord et de l'est. Elles comptaient environ quatre mille cinq cents hommes. Elles ne se sont point infiltrées par petits groupes, elles sont venues par fractions de cent et plus, en convois bien organisés et composés de camions.

1) Associated Press, le 8 mars 1948.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Elles ont traversé des ponts, elles ont suivi des routes, et sauf dans un ou deux cas, leur entrée a été absolument libre. Peut-on concevoir qu'aucune information préalable n'ai pu être obtenue concernant le mouvement de ces colonnes et qu'aucune garde effective n'ait pu être placée aux différents points de passage ? En une occasion l'Agence juive a pu prévenir les autorités d'un de ce ces passages 48 heures à l'avance. Rien néanmoins ne fut fait pour l'empêcher, la troupe passa librement et bivouaqua non loin d'un grand village arabe où elle demeura sans être dérangée le moins du monde jusqu'à ce que les hommes qui la composaient eussent été dirigés sur divers centres. L'Administration admet maintenant que certaines parties de la Palestine sont sous le contrôle effectif des commandants de ces forces étrangères, qui se montrent de plus en plus actives dans leurs opérations de caractère offensif. Comment l'opinion publique peut-elle s'empêcher d'avoir l'impression qu'on tolère ouvertement ces préparatifs pour la proclamation de la domination arabe, locale ou étrangère, sur de grandes parties de la Palestine, en violation absolue de la décision des Nations Unies et dans des conditions de péril mortel pour la population juive intéressée ?"

Dans un discours au Conseil de sécurité, le 2 mars, dans lequel il réplique sur un certain nombre de points au porte-parole de l'Agence juive, le représentant du Royaume-Uni ne fit absolument aucune allusion à ces incursions qui, à l'heure actuelle constituent la menace la plus grave contre la paix en Palestine.

11. A la Chambre des Communes d'Angleterre, le 4 février, M. Creech-Jones parla dans les termes suivants de l'invasion de la Palestine par des bandes armées :

"Il faut se rendre compte que les forces de sécurité en Palestine ont une tâche terriblement dure et qu'il est excessivement difficile de monter la garde tout le long des frontières".

Dans son rapport au Comité des Nations Unies pour la Palestine, le 4 février, le Gouvernement mandataire fit état de "la nature difficile du terrain aux abords des frontières". Ces deux explications donnent une impression tout à fait fausse des moyens dont dispose la Puissance mandataire pour empêcher les incursions qui se sont produites. Il n'y a que quatre ponts par lesquels de larges convois motorisés peuvent traverser le Jourdain : Allenby, Dhamiya, Cheik Hussein et Banat Yaacoub.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Si ces ponts et leurs alentours immédiats étaient proprement gardés, aucune colonne ne pourrait se glisser en Palestine sans être découverte. Cependant le corps d'armée de 700 syriens qui a pénétré en Palestine la nuit du 20 au 21 janvier, l'a fait par le pont de cheik Hussein gardé par la Légion arabe agissant comme partie intégrante des forces britanniques; et l'Agence juive avait prévenu les autorités de cette incursion 48 heures avant qu'elle n'eût lieu. Le groupe de 950 hommes qui a traversé la frontière du 29 au 30 janvier l'a fait par le pont de Jisr Dhamiya (Yabbok), selon les rapports mêmes de la Puissance mandataire[1]. Le 5 mars 1948, d'après son propre aveu, Fawzi el Kawukji lui-même est entré en Palestine par le pont D'Allenby. Il est difficile de supposer que tant d'incursions aient pu avoir lieu si la Puissance mandataire était sincèrement décidée à les empêcher.

12. Les sources arabes elles aussi expriment leur surprise de l'aisance avec laquelle ces incursions ont lieu. Le correspondant d'un journal du Caire à Jérusalem après avoir décrit comment les envahisseurs arabes ont établi une tête de pont et une base bien organisées dans le triangle de Naplouse-Jenine-Tulkarem, ajoute ces mots :

> "Dans la Palestine du Nord, les envahisseurs sont devenus plus forts et exercent plus d'influence que les Anglais. Pour eux les frontières de la Syrie et du Liban avec la Palestine n'existent pour ainsi dire pas. Les commissaires de police et les soldats britanniques, aux frontières ne sortent pas de leurs postes de garde afin de ne pas servir de cible au feu des envahisseurs. Le contrôle de toute la circulation dans le nord de la Palestine et dans tous les autres endroits où les envahisseurs sont installés est passé aux mains de ces derniers. Même les Anglais s'arrêtent et leur laissent contrôler leurs voitures. Le nombre des envahisseurs croît de jour en jour sans obstacle. On pense que vers le 15 mai leur nombre aura atteint des dizaines de mille de combattants bien armés, qui seront capables en peu de temps de contrôler la plus grande partie du pays. Une offensive de grande envergure sera, sans doute, lancée dès la fin des délibérations du Conseil de sécurité".[2]

---

1) Comité des Nations Unies pour la Palestine, Premier rapport spécial au Conseil de sécurité, le 16 février 1948, paragraphes 8 et 9.

2) Al-Masri, le 3 mars 1948.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

13. Le 3 mars, l'Al-Ahram, publiait lui aussi le compte rendu d'un correspondant spécial qui déclarait en s'enorgueillissant que pénétrer de Syrie et du Liban en Palestine était devenu chose très aisée et que les hommes de Kaukji étaient maintenant les seuls maîtres dans de larges secteurs du nord de la Palestine. Comme il a déjà été expliqué plus haut, les forces des Etats environnants qui opèrent maintenant en Palestine ne comptent pas trouver sur place un appui sans réserves. L'invasion extérieure a même lieu malgré l'opposition tacite et le ressentiment de larges fractions de la population arabe locale. Bien que les forces du dehors aient, jusqu'à présent, apporté leur ravitaillement, et essaient d'éviter la faute que commirent leurs prédécesseurs de la révolte de 1936-1938 en vivant aux dépens des villages de Palestine, elles se mettent néanmoins, dès leur arrivée, à dicter la loi et persistent à se mêler des affaires locales. Des rapports émanant de maints villages mentionnent le mécontentement grandissant à l'égard de cette sujétion virtuelle à des occupants étrangers. Le conflit entre les plans ambitieux de l'armée d'invasion et les intérêts vitaux de la population locale n'est nulle part apparu de manière plus manifeste qu'à Jaffa. Dans la première semaine de février 1948 cette ville arabe tomba virtuellement sous le contrôle d'un commandant irakien du nom d'Adil Nijm ed Din. Or, à la même date, le maire de Jaffa et le maire de Tel-Aviv menaient des négociations (entamées par le maire de Jaffa par l'entremise d'un anglais) pour une amnistie entre les deux cités. Aussitôt, le commandant irakien lança des ordres impératifs pour la cessation immédiate des négociations. Lorsque le maire de Jaffa, Youssef Heikal, protesta auprès de lui, en alléguant que de tels ordres se traduiraient par la ruine totale de sa ville, on attribua cette réponse au commandant :

"Peu m'importe la destruction de Jaffa, si la destruction de Tel-Aviv est assurée".

PREPARATIFS OFFICIELS POUR UNE AGRESSION FUTURE

14. Le Gouvernement syrien qui n'a pu être élu membre du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 23 de la Charte, qu'en raison, primordialement "de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationale", continue à jouer le rôle prépondérant dans la préparation criminelle de l'agression arabe et dans l'établissement des plans de campagne. La responsabilité de ce gouvernement dans les violations de la frontière en janvier a été reconnue par le Gouvernement du Royaume-Uni, comme le montre l'extrait suivant du compte rendu des débats parlementaires en date du 4 février 1948 :

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

"Mme Nichol demande au Ministre des affaires étrangères s'il y avait une réponse du Gouvernement syrien aux protestations du Gouvernement de Sa Majesté, contre l'attaque qui s'est déroulée dans le nord de la Palestine le 9 janvier; et quelle mesure le Gouvernement de Sa Majesté compte prendre pour empêcher de nouvelles violations de la frontière.

"M. Bevin : Le Gouvernement syrien a répondu verbalement à la protestation du Ministre de Sa Majesté à Damas. On ne lui a pas caché que le Gouvernement de Sa Majesté considèrerait comme extrêmement regrettable toute nouvelle violation de la frontière palestinienne."

La part active prise par le Gouvernement syrien à la préparation de l'agression en Palestine a fait l'objet du témoignage personnel suivant de l'Egyptien Ahmed Hussein, venu en Syrie à la tête d'un contingent égyptien. Le 6 février, lors d'une interview il a déclaré en effet :

"J'ai vu tous les ministères du Gouvernement syrien rivaliser de zèle pour aider la Palestine. On vide les dépôts de l'armée syrienne pour fournir aux volontaires toutes les armes et tout l'équipement dont ils ont besoin. Des douzaines d'officiers de l'armée syrienne présentent journellement leur démission pour se joindre aux volontaires. Un grand nombre de représentants et d'employés supérieurs du gouvernement suivent cet exemple."[1]

16. Dans sa déclaration à l'Al-Ahram du 25 février 1948,[2] le Premier Ministre du Liban, Riad el Solh, réitera la décision de son Gouvernement "de fournir aux combattants de la guerre sainte en Palestine de l'argent, des armes, des munitions et des hommes".

17. Les pièces jointes 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 reproduisent le texte original des annonces publiées officiellement par le Ministre syrien de la défense, une photographie montrant le Premier Ministre de Syrie s'entretenant avec Fawzi el Kawukji au camp de Katana (près de Damas), où l'on entraîne les volontaires; et une photographie prise le 10 janvier montrant le Ministre libanais de la défense et le chef d'état-major de l'armée libanaise suivant, du haut de la

---

1) Roz-el-Yusef, le 11 février 1948

2) Déjà citée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

vallée de Huleh, l'attaque des bandes arabes contre Kfar Szold.

18. Au cours des dernières semaines, le Gouvernement égyptien, lui aussi, a contribué de plus en plus ouvertement à toutes les phases de l'agression arabe. D'après un rapport du 1er février, le Gouvernement égyptien a aménagé un terrain très étendu dans le désert d'Almaza (aux abords du Caire) pour l'entraînement des volontaires égyptiens qui désirent aller en Palestine afin d'y aider les Arabes.[1] Le chef des volontaires égyptiens, Ahmed Hussein, a publié un article dans l'Al-Ahram du 2 février (reproduit dans la pièce jointe n° 9), article dans lequel il a annoncé que son Gouvernement avait contribué, dans la proportion d'un million de livres, soit 46 pour 100, à la somme totale souscrite jusqu'alors par tous les gouvernements arabes pour l'équipement de forces armées en vue de la guerre en Palestine. Ahmed Hussein a révélé en outre que le Gouvernement égyptien avait donné "plus que sa quote part" des armes qui seront distribuées aux forces arabes en Palestine. Selon Akbar el Yom, après la récente session de la Ligue arabe à la fin de février, le Gouvernement égyptien a versé une nouvelle contribution de 420.000 livres. Le 6 février, lors de l'interview mentionnée plus haut, Ahmed Hussein a décrit sa propre arrivée en Syrie avec le groupe Moustafa Wakil[2] et sa participation ultérieure aux attaques des villages juifs du nord de la Palestine. Dans ce même article, Ahmed Hussein déclara que le but de sa visite était de souligner la nécessité "de créer un front au sud de la Palestine avec des forces égyptiennes luttant sous le drapeau égyptien". Le 11 février, le Gouvernement a accordé à 174 officiers et soldats six mois de permission pour prendre part aux opérations de Palestine.[3]

19. Les pièces jointes n° 10 et 11 reproduisent des photographies montrant l'entraînement des volontaires dans les casernes de l'armée égyptienne à Helouan.

ORGANISATION, PLANS ET COMMANDEMENT

20. Lors de la Conférence des Premiers Ministres arabes au Caire, le 16 décembre, la Syrie s'est vue confier la tâche de l'entraînement et de l'organisation générale des forces arabes en vue de l'agression

---

1) Mousamarat el-Jeib, le Caire, le 1er février 1948

2) Moustafa Wakil, collaborateur égyptien des nazis, qui mourut en Allemagne pendant la guerre.

3) Roz al-Youssef, le 11 février.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

contre la Palestine (voir Mémoire de l'Agence juive du 2 février 1948, paragraphe 29).

Conformément à cet arrangement, le 5 février, le Président de la République syrienne convoqua dans sa résidence officielle une réunion au cours de laquelle on attribua aux deux généraux irakiens Ismail Safwat et Taha Sacha el-Hachimi leur commandement respectif dans "l'armée de la libération" et on chargea Fawzi el-Kawukji de la direction de la guerre de partisans en Palestine. Le compte rendu suivant de la réunion fut publié :

"LE GENERAL ISMAIL SAFWAT EST NOMME COMMANDANT EN CHEF DES ARMEES ARABES DE LA LIBERATION DE PALESTINE

"Damas, le 6 février, du correspondant spécial de l'Al-Masri.

"Hier soir s'est tenue, au Palais de la République, la réunion la plus importante qui ait jamais eu lieu depuis que s'est posé le problème de la Palestine. Son Excellence le Président de la République présidait. Etaient présents : les membres du Cabinet, Son Eminence le Grand Mufti, quelques-uns des membres dirigeants du Haut comité arabe, des "soldats de la guerre sainte" ainsi que d'éminents chefs militaires arabes. Selon une source autorisée, toutes les questions litigieuses furent finalement réglées. On ratifia tout d'abord la décision de la Ligue arabe de nommer le général Ismail Safwat Pacha, commandant en chef de l'armée arabe de libération, et la nomination du chef Fawzi el Kawukji au commandement de la formation Al Yarmouk, chargée des opérations des unités irrégulières. Pendant cette même réunion, on décida de diviser la Palestine en quatre secteurs militaires, chacun sous le commandement d'un officier supérieur responsable envers le commandant en chef[1] (texte reproduit dans la pièce jointe n° 12).

21. Le 26 janvier, le journal Al Nidal, de Beyrouth, annonça l'arrivée au Liban de seize officiers allemands venus dans le but d'initier les Arabes à l'usage et à la fabrication des explosifs. L'unité arabe qui se trouve actuellement à Nazareth est sous le commandement d'un officier allemand et d'un officier d'origine yougoslave, Mohamed Kamal.

22. Dès l'arrivée de Fawzi el Kawukji en Palestine, son officier d'état-major publia une proclamation sur les plans stratégiques du commandement arabe en Palestine. Il expliqua que ces plans visaient

---

1) Al Masri, le Caire, le 7 février 1948.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

à établir solidement d'importantes forces arabes dans les environs de Nazareth, Safed, Jenin, Naplouse et dans la région montagneuse située au sud dans la direction de Jérusalem. "Les opérations présentes" ajouta-t-il, "constituent la seconde phase des plans d'ensemble; il s'agit d'éprouver la force de l'ennemi". La troisième phase -en même temps phase finale- sera un assaut général des points d'appui juifs par la Palestine orientale sous contrôle arabe et par la Méditerranée.

23. Dans une entrevue accordée le 9 mars au correspondant de l'Af-Difea, journal de Jaffa, le Ministre syrien de la défense, Ahmed Charabati, a expliqué que les combattants arabes n'avaient aucune intention d'attaquer les Anglais, puisque ces derniers avaient déclaré leur opposition au partage et leur désir d'évacuer la Palestine. Il a affirmé que la lutte décisive aurait lieu après le 15 mai, mais que jusqu'à cette date les Arabes attaqueraient les Juifs dans tout endroit évacué par les Anglais. D'ici le 15 mai, a-t-il ajouté, les Arabes posséderont tout l'équipement et toutes les fournitures nécessaires.

24. L'Agence juive a signalé ailleurs (Mémoire sur la politique anglaise en Palestine, le 21 février) l'emprise des bandes armées, commandées par le cheik Bokri, sur la vieille Ville de Jérusalem et ses Lieux saints. Plus récemment -avec ce qui paraît être l'approbation de la Puissance mandataire- ces bandes ont consolidé leur contrôle virtuel sur cette zone, si riche en souvenirs religieux que l'Assemblée générale avait adopté un plan d'internationalisation et de démilitarisation de Jérusalem. Les pièces jointes n°13 et 14 reproduisent deux photographies dont l'une représente le cheik bahri en train de commander des tireurs arabes dans l'enceinte de la Vieille Ville, et l'autre le montre recevant une visite de courtoisie du commandant anglais de cette zone. La pièce jointe n°15 prouve avec quelle impunité des bandes arabes arrivent à imposer leur contrôle sur la vieille Ville de Jérusalem.

EFFETS DE L'AGRESSION ARABE

25. Dans son rapport au Conseil de sécurité du 16 février 1948, la Commission des Nations Unies pour la Palestine affirma:

> "De puissants intérêts arabes, en Palestine et hors de Palestine, bravent ouvertement la résolution de l'Assemblée générale et tentent délibérément de modifier par la force le règlement qu'elle prévoit".

Il ressort clairement de tous les faits que nous avons rappelés que "les puissants intérêts arabes", en dehors de la Palestine, ne

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

sont autres que les gouvernements des Etats arabes et que c'est surtout en raison de cette agression extérieure que le problème de la sécurité revêt actuellement en Palestine son caractère d'extrême gravité. Sans l'aide en hommes, en argent et en armes que fournissent des gouvernements étrangers, l'agitation en Palestine - où le gros de la population s'est montré peu enclin à la lutte - ne serait jamais devenue une question militaire de première importance. Dans la tâche qui lui incombe de maintenir la paix pour permettre la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies semble donc se trouver devant l'obligation inéluctable de faire observer la Charte par des Etats Membres qui, mettant en défi l'Article 2, recourent à "la menace et à l'emploi de la force dans leurs relations internationales". Au cours des discussions de l'Assemblée générale, le représentant des Etats-Unis a déclaré que son Gouvernement présumait "que les prescriptions de la Charte seraient observées". Quelque raisonnable qu'elle ait semblé, puisque la Charte exige l'adhésion loyale des Etats Membres, cette supposition ne s'est pas réalisée. Une autre supposition, courante à l'époque, était que la Puissance mandataire, conformément à ses propres déclarations, veillerait au "maintien de l'ordre et de la loi" en Palestine jusqu'à l'expiration du Mandat. On ne saurait toutefois concevoir que le maintien de l'ordre et de la loi dans un pays ne comprend pas la protection vigilante des frontières contre des armées étrangères dont le dessein avoué est l'agression. Il faut donc conclure que, par son manquement inattendu à ses devoirs, la Puissance mandataire a permis à l'agression arabe de devenir aussi menaçante qu'elle l'est aujourd'hui.

26. L'Assemblée générale a demandé le 29 novembre 1947 que "toute tentative visant à modifier par la force le réglement prévu par sa résolution" soit considérée comme "menace contre la paix, rupture de paix ou acte d'agression". Le Comité des Nations Unies pour la Palestine a fait savoir dans son rapport du 16 février qu'il y avait "tentation pour modifier par la force le réglement envisagé" dans la résolution de l'Assemblée générale. Au cours de la réunion du Conseil de sécurité du 24 février, le représentant des Etats-Unis a déclaré :

> "Les tentatives faites pour réduire à néant les recommandations de l'Assemblée générale, par la menace ou l'emploi de la force ou par l'incitation à l'emploi de la force, de la part d'Etats ou de peuples se trouvant en dehors de la Palestine, sont indiscutablement contraires à la Charte."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le 5 mars, le représentant de la France dit au Conseil de sécurité :

"Cette recommandation (de l'Assemblée générale) existe... Nul ne saurait discuter sa mise en oeuvre ni le caractère obligatoire qu'elle présente pour tous les organes des Nations Unies, y compris, éventuellement, le Conseil de sécurité... Il est tout à fait inadmissible qu'un Etat Membre des Nations Unies s'oppose par la force, sur un territoire qui n'est pas le sien, aux efforts que font d'autres Etats Membres pour appliquer une recommandation de l'Assemblée générale.

"Cette attitude va bien au-delà de la simple faculté que la Charte laisse aux Etats de s'abstenir d'appliquer une résolution de l'Assemblée.

"Nous sommes en présence d'une révolte ouverte contre une recommandation de l'Assemblée... qui est essentiellement contraire à la Charte."

27. L'Agence juive souscrit pleinement à ces interprétations des répercussions que pourraient avoir sur la Charte des actes d'agression visant à modifier par la force la résolution de l'Assemblée générale. Résister à une telle tentative est donc non seulement une exigence du droit de survie de la nation juive; c'est aussi un commandement de la Charte et une action indispensable pour la protection de la loi internationale. Les souffrances de deux générations ont implanté dans le coeur des survivants une leçon que la Commission des Nations Unies pour la Palestine a exprimé de façon concise dans les termes suivants :

"Un précédent dangereux et tragique aura été établi si la force ou la menace de l'emploi de la force est susceptible d'anéantir effectivement la volonté des Nations Unies."

28. Il est impossible, à la lumière de tant de témoignages concordants, de nier que les gouvernements arabes préparent des plans et exécutent des opérations qui créent en Palestine une menace contre la paix, dans le but d'imposer une solution que l'Assemblée générale a rejetée en novembre dernier. Point n'est besoin d'hésiter longtemps avant de donner à cette activité la définition qui s'impose. S'il n'y a pas ici de menace contre la paix, la guerre elle aussi n'est pas une menace contre la paix.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library